

# **Compte Rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2018**

**Présents :** F. PERN-SAVIGNAC, G. TILLON, G. BOUISSET, P. OGBURN, F. REVELLI, MC PHILIPPEAU, J. MAGUET, E. DUJARDIN, D. COURDESSES, N. CASTEX, P. SERAYSSOL, JL CAGNAC, A. TARTINI

**Excusé :** C. JOUANY (pouvoir JL CAGNAC)

**Absent :** P. DAURE

**Secrétaire de Séance :** Georgette TILLON.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2018 approuvé et paraphé par tous.

## **1) Réhabilitation du presbytère : approbation de l'avant-projet sommaire**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du presbytère et demande à M. TORRAO, architecte désigné, de présenter son étude d'avant-projet sommaire (APS). L'estimation globale des travaux s'élève à 685 680 € HT.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## **2) Acquisition des parcelles constituant la voirie et les espaces communs du lotissement de Lalande 2**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la société GUILL'INVEST de céder à la commune les 4 parcelles constituant la voirie et les espaces communs du lotissement. Les membres de l'assemblée décident de différer cette décision et d'attendre que les travaux de construction sur les parcelles cadastrées E 1280 et 1282 soient terminés.

## **3) Création d'une aire de stationnement au stade municipal**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux réalisés au stade municipal pour l'extension des vestiaires et les réseaux d'assainissement et d'écoulement du pluvial. Elle propose la création d'une aire de stationnement pour un montant estimé à 7 855 € HT et de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

POUR : 13

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

## **4) Fermeture d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe**

Madame le Maire rappelle la promotion interne de l'un des agents au grade d'Agent de Maîtrise au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Il convient donc de fermer un poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu relatif à l'entretien du cimetière. Elle précise que la tonte a été réalisée cette semaine et qu'il est prévu de goudronner les allées principales avant la fin du mois d'octobre 2018. Les allées secondaires resteront enherbées et seront entretenues régulièrement.
- Consécutivement aux plaintes récurrentes des riverains concernant les déjections animales dans le village, une démonstration d'aspirateur de déchets urbains a été réalisée devant des élus et employés municipaux.

- A la demande d'une élue, un débat est lancé sur l'opportunité de la construction d'une salle polyvalente à Saint-Laurent. Cet échange a permis d'apporter des explications et des compléments d'information sur plusieurs aspects.  
Question : Problème de cohabitation de la zone réservée aux chasseurs, qui régulent le gros gibier, et de la salle multi-usages d'une capacité d'accueil de 60 personnes.  
Réponse : Les plans du futur bâtiment ne sont pas établis mais il est certain qu'il n'y aura pas de passage direct d'une salle à l'autre.  
Question : Quelle est l'opportunité de construire un local pour les chasseurs puisqu'il n'y a que deux chasseurs intéressés ? Les autres chasseurs considèrent que leur local actuel est suffisant.  
Réponse : Madame le Maire demande à ce qu'un écrit corrobore cela car dans ce cas, le projet n'a pas lieu d'être.  
Question : Possibilité que la commune investisse afin que le local actuel des chasseurs soit mis aux normes pour le traitement des animaux ?  
Réponse : Il n'est pas envisageable que la commune investisse de l'argent public dans un espace privé.  
Question : Le coût des investissements en cours est déjà important.  
Réponse : Les projets en cours seront financés par des aides publiques et des loyers permettront de rembourser l'emprunt réalisé (Maison de Santé Pluriprofessionnelle, presbytère).  
Question : Opportunité de rénover et aménager la salle des fêtes actuelle au lieu d'en construire une nouvelle ?  
Réponse : Effectivement, la salle actuelle, construite par des habitants dans les années 80, présente une certaine vétusté. Des travaux ont déjà eu lieu (accessibilité des toilettes aux personnes à mobilité réduite, changement des menuiseries). Une isolation thermique complète et une séparation intérieure représentent un coût très important. De plus le chauffage ne peut pas en l'état être « séparé ».  
Question : Le taux d'occupation de la salle des fêtes le week-end s'élève à environ 50 % par an.  
Réponse : La salle des fêtes est occupée le week-end mais aussi en semaine par les associations (Joie de Vivre, Atout Sport, Ecole des sports). Toutes les semaines. L'occupation par des particuliers reste minoritaire mais que se passerait-il s'il y avait une salle pour 60 personnes ?

Séance levée à 22 h 25.